## Questions au Feuilleton

2. b) Aucune des provinces participantes n'a manifesté d'inquiétude en ce qui concerne les modalités des ententes respectives. Le Manitoba et la Saskatchewan se sont toutefois inquiétées du caractère en apparence restrictif des lignes directrices d'exploitation et des méthodes adminis-

tratives proposées. On a convenu de modifier les lignes directrices; l'administration du programme semble par ailleurs se poursuivre à la satisfaction de tous les gouvernements intéressés.

2.	a)	Demandes	recues a	u 31	mars

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971-1972	132	33	25	0
1972-1973	85	65	2	61
1973-1974	84	57	0	68
1974–1975	97	119	0	100

#### b) Demandes acceptées par le gouvernement au 31 mars

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971-1972	1	2	0	0
1972-1973	34	29	0	0
1973-1974	51	25	0	16
1974–1975	52	40	0	24

### 3. Projets mis sur pied au 31 mars

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971-1972	0	0	0	0
1972-1973	29	20	0	0
1973-1974	46	19	0	12
1974-1975	59	28	0	22

### a) Engagement fédéral au 31 mars (en milliers de \$)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971-1972	0	0	0	0
1972-1973	1019.7	282.3	0	0
1973-1974	1834.3	812.3	0	1156.3
1974-1975	1900.0	767.8	0	1644.9

# b) Engagement provincial au 31 mars (en milliers de \$)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1971-1972	0	0	0	0
1972-1973	194.2	48.2	0	0
1973-1974	542.3	139.7	0	5.0
1974-1975	308.6	53.1	0	0

# AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—LES COURS DE LANGUES

## Question nº 2564—M. Herbert:

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre a) le traitement du personnel qui suit les cours, b) le traitement du personnel enseignant, c) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, d) les autres frais?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. \$574,333.

2. a) Sans objet. b) Néant. Le personnel enseignant relève de la Commission de la Fonction publique. c) \$61,000. Marchés de service (moniteurs). d) Salaires des employés de la Direction des Langues officielles—\$388,333;

Services professionnels et spéciaux—\$67,500; Voyages et déplacements—\$12,000; Fret, exprès et camionnage—\$500; Téléphones et télégrammes—\$10,000; Fournitures de bureau, aménagement et ameublement—\$14,500; Acquisition d'aménagement—\$20,000; Divers—\$500.

## \*CN—L'ANNULATION DU SERVICE-VOYAGEURS DE NUIT OTTAWA-TORONTO

# Question nº 2624—M. Baker (Grenville-Carleton):

Le CN a-t-il l'intention d'annuler le service-voyageurs de nuit entre Ottawa et Toronto et, dans l'affirmative, pourquoi?

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse. Le CN n'envisage pas dans le moment d'annuler le service-voyageurs de nuit entre Ottawa et Toronto.